

La CoFAM soutient le projet de doubler le congé maternité postnatal ainsi que le congé paternité



La CoFAM (Coordination Française pour l'Allaitement Maternel) se prononce, depuis sa création, pour un **allongement du congé maternité¹ postnatal à 6 mois** (26 semaines) pour environ 800.000 naissances annuelles, en France en 2012, soit :

- 16 semaines de plus pour le premier et le deuxième enfant,
- 8 semaines de plus à partir du troisième enfant,
- et 4 semaines de plus pour les jumeaux.

Le congé maternité prénatal, destiné à prévenir le risque d'accouchement prématuré, resterait inchangé.

La CoFAM respecte et soutient les choix des femmes :

De nombreuses femmes ne choisissent pas librement la reprise de travail. Elles y sont financièrement obligées, le congé parental étant moins indemnisé que le congé maternité. La société et la santé publique seraient gagnantes à laisser les parents qui le souhaitent garder leurs bébés plus longtemps, avant de reprendre le travail, que le bébé soit allaité ou non.

Augmenter la durée des congés postnataux permettrait aux parents et aux nouveau-nés de profiter pleinement des premiers mois de leur rencontre. Nous souhaitons une société plus douce et solidaire autour de la cellule familiale, enrichie des échanges intergénérationnels. Cela demande une prise de conscience des décideurs. **La société devrait toujours faciliter les conditions de travail et de garde en les rendant compatibles avec la parentalité et, pour celles qui le souhaitent, la poursuite de l'allaitement.** Rappelons que la France a un des taux d'allaitement les plus bas d'Europe à 3 mois⁴.

Dans son rapport de février 2009, l'Académie de Médecine⁶ préconise que « *Les pouvoirs publics devraient adapter la législation actuelle sur les congés maternité pour les femmes qui désirent allaiter. Il existe une discordance entre les deux mois postnataux actuels d'arrêt de travail et les recommandations nationales et internationales (6 mois allaitement exclusif puis 2 ans ou plus).* »

En France, à 8 jours de vie, «**Un allaitement au sein exclusif ou partiel était donné à 68,7% des enfants**» (Enquête nationale périnatale 2010, page 32). L'allaitement a augmenté de manière très importante au cours des 15 dernières années, si on retient comme indicateur **l'allaitement au sein exclusif** qui est la pratique recommandée par l'OMS. La proportion d'enfants **nourris entièrement au sein est passée de 40,5 % en 1995 à 45 % en 1998, 55,4 % en 2003 et 60,2 % en 2010⁵ (page 33)** à la sortie de la maternité.

Mais l'allongement du congé de maternité postnatal paraît essentiel pour que l'incidence de l'allaitement maternel en France (à peine de 15 % à 3 mois postnatal) tende vers celle des pays du nord de l'Europe où plus de 70 % des nourrissons sont encore allaités à 6 mois de vie⁴.

L'allongement du congé maternité permettrait aux parents :

- **de consolider le lien parent-enfant**, si important pour le développement social, cognitif, psychique, émotionnel et physique de l'enfant et pour l'épanouissement de la famille.

- **une entrée en collectivité retardée, ce qui réduirait le risque d'exposition précoce des nourrissons aux infections** (ORL, gastroentérites et bronchiolites). Ces infections sont fréquentes dans les structures d'accueil (crèche, halte-garderie ou assistante maternelle) et génèrent des soins pédiatriques coûteux (consultations, hospitalisations, médicaments) ; en particulier si l'enfant est né prématuré. Cette mesure abaisserait aussi l'absentéisme parental au travail causé par la maladie de l'enfant. Ces deux postes représentent un coût financier important pour les familles, les entreprises comme pour la société entière.

- **au marché du travail d'offrir un véritable tremplin professionnel** en proposant des contrats plus longs et adaptés, à celui qui effectue un remplacement de congé maternité.

- **la préservation d'une bonne immunité pour les enfants encore allaités à la reprise du travail.** A 6 mois, les anticorps maternels transmis par voie transplacentaire ont presque tous disparus. L'allaitement permet de prolonger cette protection immunitaire. **C'est une véritable question de santé publique. Les bénéfices pour la santé de l'enfant allaité à court, moyen et long terme, ont été scientifiquement démontrés.** L'incidence et la gravité des infections digestives, ORL et respiratoires sont réduites. Il s'agit des principaux bénéfices-santé de l'allaitement maternel, à l'origine d'une diminution de la morbidité et de la mortalité chez l'enfant nourri au sein ; y compris dans les pays industrialisés. De plus, prolongé jusqu'à 6 mois, l'allaitement prévient l'obésité pendant l'enfance et l'adolescence, et diminue la tension artérielle et la cholestérolémie à l'âge adulte.

- **aux bébés d'effectuer leurs premiers paliers de croissance auprès de leurs parents** : de développer, ainsi, leurs capacités physiques, relationnelles et émotionnelles, de régler leurs rythmes de sommeil chez soi et de débiter progressivement la diversification alimentaire, d'avoir une maman qui a eu le temps de se reposer après son accouchement et en post-partum, de se préparer à la reprise du travail... Beaucoup de femmes ne se sentent pas prêtes à confier leur bébé de 2 mois et demi et vivent, alors, cette séparation comme une déchirure.

- **aux mères qui ont choisi d'allaiter de faciliter la réussite de leur projet.** D'un point de vue pratique, concilier une reprise du travail à 10 semaines et un allaitement implique souvent de tirer son lait quotidiennement pour entretenir sa lactation. **Les mères jonglent alors avec la question « où et quand tirer mon lait ? »**. Certes, certaines situations sont sources d'exploits et d'anecdotes parfois cocasses, mais cela complique énormément l'organisation de la vie quotidienne. Alors que, quelques mois plus tard, la reprise du travail pourrait coïncider avec le début de la diversification alimentaire du bébé et faciliter la poursuite de l'allaitement.

- Les mères pourront également profiter des **effets bénéfiques de l'allaitement pour leur propre santé** : « diminution de l'incidence du cancer du sein avant la ménopause et du cancer de l'ovaire, du diabète de type 2, de la dépression du post-partum, et réduction du risque de pathologies métaboliques et cardio-vasculaires⁷ ».
- **L'allongement du congé maternité permettra de normaliser, dans l'inconscient collectif, un allaitement exclusif de 6 mois.** La durée moyenne de l'allaitement est souvent assimilée à la durée du congé maternité postnatal, soit actuellement 10 semaines en France.
- **Aux entreprises de diminuer les coûts** qu'engendre l'absentéisme et les congés pris, ensuite, par leurs employé(e)s pour la maladie de leurs enfants. De gagner en qualité aussi : mère plus en forme et parents plus disponibles et motivés.

- **Pour les familles**, de voir se libérer des places en structures d'accueil et d'effectuer des économies de santé avec l'arrivée plus tardive des enfants en collectivité. En cas d'allaitement, de ne pas être confronté **au surcoût occasionné par le lait industriel dans le budget alimentaire familial qui s'élève en moyenne à 1200 euros/an et par enfant** :

Pour un bébé qui a besoin d'une boîte de lait par semaine d'un coût **entre 13 et 19 euros** (jusqu'à 28 euros la boîte), il faudra compter **4,5 boîtes de lait par mois** (environ 60 euros) + **3 à 4 packs d'eau/mois** (environ 15 euros) ; c'est-à-dire 75 euros/mois (lait+eau) pour un petit budget et **100 euros/mois pour un budget moyen** ; sans compter tout le matériel (biberon...).

L'allongement du congé maternité permettrait à la société :

- **Pour la France**, réputée pour ses acquis sociaux, **de ne plus se trouver dans la moyenne européenne la plus basse**² avec 16 semaines de congés maternité, contre 26 semaines pour le Royaume-Uni ou l'Irlande. La moyenne européenne des congés maternité se situant entre 16 et 25 semaines. L'état le plus généreux est la Suède puisqu'il possède un système de congé parental très flexible, qui peut être transféré au père de l'enfant et peut aller jusqu'à 75 semaines. C'est aussi en Suède que la proportion de femmes dirigeantes dans les entreprises est la plus importante, où elle s'élève à 27,3 %⁸ et que les taux d'allaitement sont de 98% à la maternité et de 72% à 6 mois⁴.

L'allongement du congé maternité serait compensé par une économie de dépense de santé et par l'augmentation de la durée de l'allaitement.

Les études confirment que :

- le fait de retourner au travail est une des raisons les plus courantes de l'arrêt de l'allaitement,
- que les femmes sont plus susceptibles de cesser d'allaiter pendant le mois de la reprise du travail.

Dans son rapport de juin 2010, le Pr. D. Turck chiffre **une partie de l'impact économique de l'allaitement en France** :

« une analyse des coûts et des bénéfices inhérents au mode d'alimentation de l'enfant estimait en 1997 que **pour une augmentation de 5% du taux d'allaitement, une économie de 2,7 millions d'euros par an** pourrait être faite sur les seules dépenses liées aux pathologies des jeunes nourrissons (0-6 mois). Par ailleurs, une analyse de l'Inserm publiée en 2005 sur le coût des seules infections à rotavirus estimait que si la proportion des enfants allaités en France était égale à celle de la Norvège, où plus de 40 % des enfants sont allaités à l'âge de 9 mois, **on pourrait éviter 8 000 cas de diarrhées à rotavirus et 1 000 hospitalisations par an**⁷ » (2005).

Le Dr. Raphaël Serreau, pharmacologue et spécialiste de santé publique, a chiffré que favoriser l'allaitement maternel ferait faire une économie de plus de **10 millions d'euros pour la Sécurité Sociale, juste pour ces diarrhées à rotavirus**¹¹.

Une thèse de 2009 déclare que « le lait de femme a également un effet préventif à la fois sur l'incidence et la gravité de l'entérococolite ulcéro-nécrosante du nouveau-né⁹. » « Lucas et Cole¹⁰ ont constaté que le risque d'entérococolite ulcéro-nécrosante était 6 à 10 fois plus fréquent chez les nouveau-nés nourris au lait artificiel que chez ceux nourris au lait maternel même utilisé en complément uniquement. »

Ainsi, l'addition de tous les bénéfices de santé liés à l'allongement du congé maternité, et à l'augmentation du taux d'allaitement maternel à 6 mois, se chiffrerait en millions d'euros d'économie pour la population française et pour son régime d'Assurance Maladie.

Le congé paternité

La CoFAM se prononce également pour **l'allongement du congé paternité³ de 11 jours à au moins 1 mois**, comme le propose un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) consacré à « *l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et familiales dans le monde du travail* », et remis en juin 2011 à Madame Roselyne Bachelot, Ministre des Solidarités et de la cohésion sociale.



En France, **la durée du congé paternité est actuellement de 11 jours** pour la naissance d'un enfant, et de 18 jours en cas de naissance multiple. Il s'ajoute aux 3 jours d'absence autorisée accordés par l'employeur pour la naissance d'un enfant.

Au total, le père peut donc aujourd'hui disposer d'un congé de 14 jours pour la naissance d'un enfant, ou de 21 jours en cas de naissance multiple³.

La durée du congé paternité pourrait être équivalente à la durée du congé maternité obligatoire fixée par le code du travail, c'est-à-dire huit semaines : **2 semaines avant l'accouchement et 6 semaines après la naissance.**

L'allongement du congé paternité permettrait :

- **aux pères de mieux accueillir leur nouveau-né, de soutenir leur femme** en étant présents au retour à la maison de la mère et du bébé, mais aussi de s'occuper des autres enfants, de partager les tâches familiales...
- **de favoriser l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.**
- **de renforcer le lien père-enfant.**

La présence prolongée du père aurait, de plus, un effet préventif face à certaines difficultés maternelles. En effet, le fait d'être seule, en face à face avec son bébé, à la sortie de maternité creuse très vite un sentiment d'épuisement et d'isolement qui peut devenir un facteur de risque pour le *baby blues*, les dépressions, la maltraitance...

Si **deux tiers des pères français** prennent un congé paternité de onze jours, le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) constate qu'ils sont peu présents dans les autres congés liés aux enfants (congé parental, enfant malade, soutien familial, etc.). Malheureusement, la France n'est pas comme la Norvège, un pays où le congé parental comprend une période de trois mois exclusivement réservée aux pères et où plusieurs ministres hommes peuvent prendre leur congé de paternité pour plusieurs mois sans que cela ne surprenne personne.

Financement de l'allongement du congé maternité et du congé paternité :

La loi de financement de la Sécurité Sociale devrait prendre en compte les économies générées par la prévention et notamment par l'allaitement poursuivi grâce à un congé maternel et paternel efficient.

La position de la CoFAM sur le mode de financement de ces congés prolongés est qu'ils ne doivent en aucun cas pénaliser financièrement les mères ou les pères qui en bénéficient. En effet, ceci constituerait une discrimination supplémentaire.

RÉFÉRENCES

Congé maternité en France et en Europe

(1) <http://www.uniondesfamilles.org/conge-maternite.htm> durée du congé maternité en France et en Europe

(2) http://www.touteurope.eu/fr/actions_social//emploi-protection-sociale/presentation/comparatif-le-conge-maternite-dans-les-etats-membres.html comparatif des congés maternité en Europe

(3) Congé paternité en France

<http://www.ameli.fr/employeurs/vos-demarches/conges/le-conge-paternite/duree-du-conge-paternite.php>
congé paternité - Caisse d'assurance maladie

(4) Bilan européen des taux d'allaitement nationaux de 0 à 12 mois en 2003, publié par un groupe de travail européen financé par la Commission Européenne

<http://www.info-allaitement.org/europe.html>

(5) Enquête nationale périnatale 2010

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Les_naissances_en_2010_et_leur_evolution_depuis_2003.pdf

(6) Rapport de l'Académie de Médecine du 24 février 2009 Alimentation du nouveau-né et du nourrisson – allaitement et congé maternité

<http://www.academie-medecine.fr/detailPublication.cfm?idLigne=1507&idRub=26>

(7) Rapport du professeur D. Turck de juin 2010

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Plan_daction_allaitement_Pr_D_Turck.pdf

(8) Taux d'emploi des hommes et des femmes en Europe

<http://www.touteurope.eu/fr/actions/social/emploi-protection-sociale/presentation/journee-de-la-femme-quelques-chiffres-europeens.html>

(9) Les déterminants du choix du mode d'allaitement Thèse de doctorat de Médecine – Bichat novembre 2009 – Données chiffrées - Pathologies et allaitement -

http://www.bichat-larib.com/publications.documents/3423_THESE_TRIAA.pdf

(10) Breast milk and neonatal necrotising enterocolitis Lucas A, Cole TJ. Lancet 1990

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/1979363>

(11) Synthèse Médico Economique, Raphaël Serreau (CoFAM, JNA 2012, Paris) en

relation avec l'Information Pour l'Allaitement (IPA) et le Centre de Ressources Documentaires sur l'Allaitement Maternel (CERDAM) lors de la Journée Nationale de l'Allaitement Maternel (JNA) en mars 2012